

**BULLETIN INDIVIDUEL DE SOUSCRIPTION  
AU PELERINAGE A LOURDES**

**A Renvoyer à : LA DIRECTION DES PELERINAGES  
103 rue d'Amiens - BP 1016  
62008 Arras Cedex**

Nom (Père, Sœur, Mr, Mme, Melle) : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Portable : .....  
E-mail : .....  
Tél. : .....  
Date de Naissance : .....  
Téléphone d'urgence : .....

Hébergement sur Lourdes : .....

s'inscrit en tant que pèlerin dit « individuel » pour le pèlerinage à Lourdes du (1)

- du 6 au 12 Juin 2012<sup>(1)</sup>  
 du 2 au 8 Août 2012<sup>(1)</sup>  
 du 4 au 11 septembre 2012<sup>(1)</sup>

et verse la contribution de 30 € par pèlerin

par chèque au nom de la Direction des Pèlerinages

Fait à ..... le .....  
Signature

<sup>(1)</sup> cocher la case correspondante

**PELERINAGE A LOURDES**

*En Individuel*

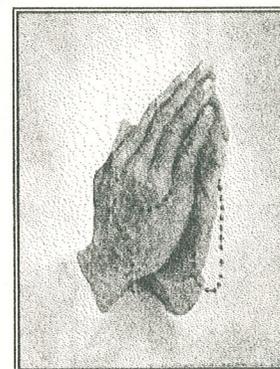
Avec

Bernadette,



Prier

le chapelet



**DIRECTION DES PELERINAGES**  
103 rue d'Amiens – BP 1016  
62008 ARRAS CEDEX  
Opérateur de voyages n°  
IM062110004



Tél. : 21.21.40.90  
Fax : 03.21.21.40.99  
E-mail :  
pelerinages@arras.catholique.fr

**Cette contribution de 30 € comprend :**

- ❖ La participation aux frais généraux de la Direction des Pèlerinages
- ❖ Les frais pour l'aménagement des Accueils à Lourdes
- ❖ L'assurance et l'assistance sur place, à Lourdes (hors trajet)
- ❖ Le carnet de route

**Cette contribution ne comprend pas :**

- ❖ Le transport aller et retour
- ❖ L'assurance pendant le trajet
- ❖ L'hébergement
- ❖ Les boissons
- ❖ Les pourboires
- ❖ Les dépenses à caractère personnel



**Pèlerinage à Lourdes  
en tant que pèlerin dit « individuel »**

Pèlerin arrivant sur Lourdes par ses propres moyens et bénéficiant de la structure « pèlerinages » sur Lourdes.

Les pèlerins inscrits à la direction des pèlerinages participent entre autres aux frais de pèlerinages et aux frais généraux de la direction.

Dans un souci de transparence et d'unité il semble normal que les pèlerins venant par leur propre moyen sur Lourdes et bénéficiant des mêmes animations et du même temps passé dans la préparation des pèlerinages participent à ces frais.

Nous estimons le montant de la participation aux frais de pèlerinages à 30 €

Vous recevrez, une semaine avant le pèlerinage, le carnet de route et sur place vous bénéficierez des mêmes animations que l'ensemble des pèlerins de notre diocèse.

Vous remerciant à l'avance de votre contribution au pèlerinage,

Dans la joie et l'attente de se retrouver,

Cordialement,

AUCREMANNE Dominique  
Directeur des Pèlerinages